

Des devis plus transparents pour votre copropriété

Le conseil syndical suit les appels d'offres et découvre tous les devis à la clôture, en même temps que le syndic.

1

La consultation

Le syndic décrit les travaux et joint les documents.

2

Les invitations

Il choisit les entreprises présentes ou en invite de nouvelles.

3

Le dépôt sous scellé

Le contenu des devis reste invisible jusqu'à la clôture.

4

L'ouverture

Le syndic et le conseil découvrent tout au même instant.

Des devis clairs. Des décisions transparentes.

claricopro.com

Ce que change la transparence

Ce que ClariCopro apporte

- ✓ Les documents d'origine sont accessibles
- ✓ Le choix de l'entreprise s'explique avec les mêmes pièces
- ✓ Aucun devis n'a pu être ouvert avant la clôture
- ✓ Le travail du syndic apparaît au lieu de se deviner

ABONNEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ

10 € HT

par lot facturé et par an

Appels d'offres illimités, entreprises illimitées, conseil syndical inclus.

Proposition soumise au vote

Autoriser le syndic à souscrire à ClariCopro au tarif de 10 € HT par lot d'habitation, de bureau ou de commerce et par an, afin que le conseil syndical suive les appels d'offres et découvre les devis en même temps que le syndic.

